



Rapport annuel 2021

Caisse AVS Simulac et Caisses de pensions Imorek et Chaussures-Cuir

L'exercice 2021 a été dominé par une tentative de normalisation de la situation exceptionnelle liée au coronavirus. Après avoir beaucoup dû improviser l'année précédente, nous avons pu bénéficier des expériences que nous avons faites en 2021. Le télétravail, l'organisation de réunions par visioconférence et la numérisation complète des flux de travail ont pris le dessus et sont devenus notre « courant normal ».

Mise en œuvre des allocations pour perte de gain corona

Les allocations pour perte de gain relatives au coronavirus ont tendance à amortir les conséquences économiques de la pandémie pour les entreprises et les employés. Les travailleurs indépendants, les personnes occupant une position similaire à celle d'un employeur et les employés ont droit à une allocation s'ils ne sont pas en mesure de travailler du fait des conséquences directes de la pandémie. La poursuite du paiement des salaires en cas de quarantaine imposée est, par exemple, ainsi assurée. Nous sommes ainsi, depuis le printemps 2020, très occupés à mettre en œuvre ce nouveau système d'assurance sociale. Nous avons continuellement renforcé notre équipe pour faire face aux nombreuses demandes de travailleurs temporaires.



Reforme AVS 21

Le parlement a adopté la réforme AVS 21. L'objectif de la réforme est d'assurer l'équilibre financier du 1er pilier et de maintenir le niveau de performance de l'AVS. Le projet de loi a fait l'objet d'un référendum. La réforme prévoit l'uniformisation

de l'âge de départ à la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes dans l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et dans la prévoyance professionnelle. L'âge de référence pour les femmes sera progressivement porté de 64 à 65 ans. Des mesures compensatoires sont prévues pour les femmes de la génération de transition (9 ans). Le versement des rentes sera assoupli et des incitations à poursuivre le travail au-delà de l'âge de 65 ans introduites. La TVA sera par ailleurs majorée de 0,4 point de pourcentage pour une durée indéterminée. Toutes les mesures sont liées entre elles, c'est-à-dire que l'augmentation de la TVA ne peut entrer en vigueur que si les autres mesures sont également adoptées et vice versa.

Caisses de pensions Imorek et Chaussures-Cuir

Les caisses de pensions ont pu générer un bon rendement en 2021, malgré les incertitudes existantes sur les marchés financiers, liées à la pandémie de coronavirus et aux problèmes mondiaux de livraison.

L'année 2021 a été marquée par d'importants changements organisationnels pour les caisses de pensions. Le regroupement des deux caisses de pensions Imorek et Chaussures-Cuir au 01.01.2023 a été décidé définitivement. Des travaux préparatoires correspondants ont été initiés. En outre, le volume de réassurance de la réserve d'assurance vie a été réduit. Les caisses de pensions investissent elles-mêmes une partie des avoirs de prévoyance dans le but de générer un meilleur rendement. Cela permet, d'une part, d'accorder à l'assuré un meilleur taux d'intérêt et, d'autre part, de financer le taux de conversion réglementaire élevé. Les caisses de pensions ont bien entendu constitué les réserves de fluctuation de valeur nécessaires pour se couvrir contre toute perte comptable. En même temps, elles ont renforcé les réserves techniques. Elles sont en mesure de le faire sans problème, grâce à leur situation financière solide et aux fonds libres disponibles.

Chiffres clés 2021

Caisse AVS Simulac

70,5 Mio CHF
Cotisations AVS

163,1 Mio CHF
Prestations AVS

2,7 Mio CHF
dont allocation pour perte de gain liée au corona



1'606
Entreprises affiliées

6'880
Bénéficiaires de rentes

19'015
Assurés actifs

Comité de Caisse

Président: Lukas Kindlimann
Vice-Président: Jürg Depierraz

Direction

Responsable de la Caisse de compensation:
Markus Aeschbacher

Chiffres clés 2021

Caisse de pensions IMOREK Caisse de pensions Chaussures-Cuir

Vous trouvez les chiffres clés 2021 et les rapports annuel des caisses de pensions à partir de mi-juin 2022 sur notre site Internet.

www.simulac.ch

Commission d'assurance Caisse de pensions Imorek

Président: Jürg Depierraz
Vice-Président: Adrian Roth

Commission d'assurance Caisse de pensions Chaussures-Cuir

Président: Christoph Romang
Vice-Président: Andreas Prescha

Direction

Responsable des caisses de pensions:
Adrian Brunner

Questions fréquentes de nos assurés

65 ans: âge de la retraite pour les femmes



Quand entrera en vigueur la réforme?

Le Parlement a adopté la réforme AVS 21 avec une hausse de l'âge de référence pour les femmes de 64 à 65 ans. Toutefois, une alliance de syndicats, partis de gauche et associations des femmes ont lancé un référendum contre le projet. La votation populaire sur la hausse aura lieu probablement cette année 2022. L'entrée en vigueur pour le 2023 serait inopportune à cause des nombreux travaux d'application. Nous comptons d'ailleurs sur l'entrée en vigueur des changements de la loi dans l'année 2024.

Comment sera-t-elle mise en œuvre?

L'âge de référence pour les femmes sera progressivement, c'est-à-dire trois mois par an, porté de 64 à 65 ans. L'augmentation de l'âge de référence s'accompagnera de mesures compensatoires pour une génération de transition de 9 ans. Nous publierons des informations détaillées sur notre site Web dès qu'elles auront été élaborées.

Avec nous. Pour toute la vie.



Caisse AVS Simulac
Wytttenbachstrasse 24
3000 Berne 22

031 340 61 61
info@simulac.ch
simulac.ch